



Le 25 octobre 2010

## **Nomination du conseil d'administration de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances et réélection de Jean-Jacques DESCAMPS à sa présidence**

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Christine Lagarde et le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation, Hervé Novelli, ont renouvelé le conseil d'administration de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

Composé de 23 membres - organisations syndicales représentant les salariés bénéficiaires de Chèques-Vacances et les employeurs, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales – le conseil d'administration comprend deux nouvelles personnalités qualifiées : Patrick GOHET, président du Conseil national consultatif des personnes handicapées, et Claude PERINEL, directeur de l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, renforçant ainsi les préoccupations majeures de l'action sociale de l'ANCV.

Réuni le 11 octobre, le conseil d'administration a renouvelé à sa présidence Jean-Jacques DESCAMPS, ancien ministre et maire de Loches, et élu à sa vice-présidence Bernard NOULIN, représentant de FO.

L'ANCV pourra ainsi poursuivre la mise en œuvre des réformes initiées par Hervé NOVELLI : déploiement du Chèque-Vacances dans les petites entreprises de moins de 50 salariés, création conjointe avec la Caisse des Dépôts d'un fonds d'investissement destiné au financement du patrimoine du tourisme social.

### **Retrouvez la composition du nouveau conseil d'administration de l'ANCV**

<http://www.ancv.com/Qui-est-l-ANCV/La-gouvernance/Le-Conseil-d-Administration>

*Fondée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public sous tutelle du Secrétariat d'Etat au Tourisme, dont la mission est d'assurer l'accès aux vacances pour tous. Son activité première – l'émission et la commercialisation de Chèque-vacances (3,3 millions de bénéficiaires en 2009 pour un volume d'émission de 1,3 milliard d'euros – 20.000 clients soit 60% des comités d'entreprise et assimilés – 170.000 points d'accueil Chèque-Vacances parmi les professionnels du tourisme), dégage des excédents de gestion permettant de financer des programmes d'action sociale qui favorisent l'accès aux vacances et aux loisirs pour des populations en difficulté (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées). L'ANCV ne reçoit aucune dotation de l'Etat.*

[www.ancv.com](http://www.ancv.com)

**Contacts ANCV**

Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - [jmuzeau@ancv.fr](mailto:jmuzeau@ancv.fr)

Stéphane Barthélémi – Annie Blin / AB3C - T : 01 53 30 74 00 - [stephane@ab3c.com](mailto:stephane@ab3c.com)